



Association Amicale des Résidents de la Pointe de l'Aiguillon-s/Mer

Siège Social : Mairie de l'Aiguillon-sur-Mer

Adresse courrier : AARPA - 2 Maison Neuve- 79400 EXIREUIL

Compte rendu de la réunion d'information du 07/04/2012

40 personnes présentes.

Nouveaux adhérents: 1 Nombre total d'adhérents : 65

Nombre de provisions juridiques versées :

Maisons: 22 Terrains: 9

Ordre du jour

- Compte rendu des actions menées depuis l'automne 2011
- Le point sur les enquêtes publiques: PPRI & DUP.
- Le point sur les provisions juridiques
- Le point sur les actions juridiques
- Questions diverses

.

○ **Compte rendu des actions menées depuis l'automne 2011**

Sept 2011:

Communication téléphonique avec Maître CASSARA du cabinet CHLP (AVIF) :

Question : sur l'expropriation qui nous menace

Réponse : trop tôt pour faire des actions tant sur le plan procédural que juridique. Il faut attendre le lancement de l'enquête publique qui aura lieu en Décembre.

Conseil : démontrer qu'il existe des mesures de sauvegarde, et que le coût des protections est moins cher que celui des expropriations. Pour cela, il faut contacter un bureau d'étude ou d'expert (À NOS FRAIS).

Nous avons décidé de contacter différents avocats pour obtenir d'autres avis.

11/10/2011

Le Maire annonce son plan digues (43 M€) : St Michel et La Pointe doivent se protéger sinon le bourg de l'Aiguillon sera inondé. « Revenez me voir on va se battre » dit Mr Milcent.

PCS : Prévenir la Mairie quand on va à La Pointe en cas d'alerte orange.

Question : pour chiffrer le coût des protections / expropriations il faudrait connaître le montant de la protection qui concerne la Pointe, c'est à dire demander la décomposition des 43M€ sur le secteur de La Pointe.

De nombreux coups de fils sont échangés avec les différents services de la DDTM, Préfecture, Sous-Préfecture pour obtenir avec difficultés des renseignements sur qui fait quoi, qui est responsable des travaux, qui finance, qui est maître d'ouvrage ? Etc... Sur le secteur de La Pointe, il existe une maîtrise d'ouvrage plurielle : Syndicat du Marais Poitevin, Syndicat mixte du Lay, Syndicat de défense de la côte, Syndicat du Génie, L'Etat.

10/2011: Envoi de courriers à la Mairie de l'Aiguillon, Préfecture, Sous-Préfecture, Mairie de St Michel, Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional.

29/10/2011

Réunion AVIF : démission du Président.

Le point sur les finances: il est clairement annoncé que les actions contre les expropriations ne seront pas financées par l'association AVIF : les personnes concernées paieront elles-mêmes leur défense.

L'AARPA est donc seule et doit compter sur sa propre défense.

Nous avons donc écrit à plusieurs avocats ; à ce jour, le choix se porterait sur Maître Guillaume de Bordeaux. Il nous a rendu visite au mois de Novembre à La Pointe mais il était trop tôt pour prendre des décisions : il fallait donc procéder par ordre et nous avons suivi ses conseils :

- PPRI : constituer un dossier individuel et un autre au nom de l'AARPA (ce que nous avons fait).
- DUP : constituer un dossier individuel et un autre au nom de l'AARPA et présenter des arguments pour rester (ce que nous avons fait).

Nous avons à nouveau transmis tous les dossiers (dossier argumenté AARPA, + étude protections de Peter Van Leeuwen, + étude route d'Emerand de Langavant), à toutes les autorités concernées.

Aujourd'hui :

Des travaux importants ont été commencés très rapidement sur notre secteur (est-ce la conséquence d'un autre courrier pour envoi de photos de l'état du cordon dunaire à la DDTM, Préfecture, CR, CG, Mairie, et des différents échanges téléphoniques pour les alerter ?) sûrement.

MC Baffoux Kays et Annie Cléret de Langavant ont rencontré le 24/02 Le nouveau Préfet, Mr Schmieltz, B. Retailleau (CG), J. Auxiette (CR), D. Souchet (Député), sur la digue en cours de travaux, et nous avons eu des compliments sur la qualité des dossiers envoyés et la courtoisie de nos relations. Est- ce signe d'encouragement ?

Le Maire nous assure de son soutien, nous souhaitons y croire.

Nous sommes toujours dans l'attente des conclusions du rapport des commissaires enquêteurs sur la DUP.

Selon les services de la Préfecture, le Préfet a 1 an pour donner son avis.

○ **Le point sur les actions juridiques**

Ceux qui ont des assurances doivent demander si leur contrat couvre les frais juridiques.

L'aide juridictionnelle : couvre également une partie des frais, il faut se renseigner individuellement.

○ **Le point sur les provisions juridiques**

Ceux qui souhaitent continuer à être défendus au sein de l'AARPA et recevoir les informations, sont invités à se rapprocher d'Annie Soulet pour verser les sommes à titre de provision au cas où le recours auprès d'un avocat serait nécessaire.

(500 € pour les maisons et 300 € pour les terrains).

Nous devons impérativement connaître le budget disponible avant de faire appel à l'avocat qui de toute façon présentera sa facture.

Comme l'a annoncé Mr Baudry lors de la réunion : « Aujourd'hui, c'est la solidarité qui compte. »

Questions diverses :

- L'entretien de la plage : trop tôt pour l'association pour intervenir.
- Les locataires du Syndicat du Fort : chacun doit faire une lettre recommandée individuelle avec AR pour connaître leur position sur ce sujet.
- Les poubelles : chacun peut intervenir auprès des services concernés à la Mairie.

Aujourd'hui le point crucial et déterminant pour la suite à donner :

Attendre le rapport des commissaires enquêteurs sur la DUP et l'avis du Préfet.

INFORMATIONS RECENTES APRES LA REUNION :

Madame FAYSSÉ, la Présidente de la commission vient de m'adresser un mail : « Bonsoir, La préfecture m'a informée de votre demande. La commission pense être en mesure de rendre ses rapports et conclusions d'ici une quinzaine de jours. » ce qui signifie fin avril.

Dans Ouest France : Avis d'appel public à la concurrence pour marché à procédure adaptée concernant le lancement de la consultation :

« Réalisation d'une étude pour élaborer un programme d'actions pour la prévention des submersions marines sur le secteur de la Pointe de l'Aiguillon, commune de l'Aiguillon sur Mer. »



Remerciements sincères (et oubliés lors de la réunion) pour :

- *Peter Van Leeuwen pour son dossier professionnel très précis sur les protections,*
- *Emerand Cléret de Langavant pour son étude concernant la route vers la Dive,*
- *Annie Soulet et Catherine Ecotière qui tiennent nos comptes et la mise à jour régulière de la liste des adhérents.*
- *Annie Cléret de Langavant qui a mis en forme les dossiers,*
- *Michel Gautruche pour ses idées constructives.*
- *Philippe DUPUY pour ses différentes recherches*

Marie Christine Baffoux-Kays